



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 8 décembre 2021

#Partenariat #AccesAuxDroits #AccesAuxSoins

Accompagnement santé des personnes en situation de fragilité : l'Assurance Maladie et Adoma signent un partenariat en Côte-d'Or

Lilian VACHON, directeur de l'Assurance Maladie de Côte-d'Or (CPAM) et Driss BECHARI, directeur territorial d'Adoma Bourgogne Franche-Comté ont signé le 3 décembre 2021 une convention de partenariat à Dijon.



(Crédit photo : Cпам de la Côte-d'Or)

Celle-ci vise à développer les coopérations entre l'Assurance Maladie et Adoma en Côte-d'Or, **pour accompagner les résidents dans leur accès aux droits et aux soins** :

- **formation des équipes Adoma** par la CPAM sur les droits, services et offres de prévention proposés par l'Assurance Maladie, afin de les relayer aux résidents (par exemple, [l'examen de prévention en santé](#)) ;
- **mise en place de circuits dédiés** pour la complétude et l'envoi de dossiers relatifs aux droits assurance maladie (par exemple, un dossier de demande de [Complémentaire santé solidaire](#)) ;
- **orientation des résidents** qui en ont besoin vers [une conseillère accompagnement santé de la CPAM](#) pour les aider dans leurs démarches administratives ou médicales, en cas de difficultés pour trouver ou payer une complémentaire santé ou rechercher un professionnel de santé qui peut les soigner ;
- nomination d'un référent dans chaque organisme.

En Côte-d'Or, Adoma loge plus de 1 000 personnes dans ses résidences. Il s'agit d'assurés aux parcours complexes, parfois victimes de la solitude ou ayant connu des accidents de la vie : jeunes, retraités, travailleurs migrants, personnes seules, couples avec et sans enfants, familles monoparentales...

Pour les demandeurs d'asile, Adoma assure une mission d'hébergement accompagné avec un accompagnement global qui comprend un volet sanitaire et social. Les équipes Adoma assurent ainsi les démarches d'ouverture et de maintien des droits sociaux de 431 résidents dès leur admission, notamment l'affiliation à [la protection universelle maladie](#) lorsque celle-ci n'a pu être effectuée avant leur admission.

A propos de l'Assurance Maladie

Depuis plus de 70 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses 85 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 20 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 16 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTEGER CHACUN.

A propos d'Adoma

Filiale du Groupe CDC Habitat, Adoma est à la fois le premier opérateur national en matière de logement accompagné mais aussi le premier acteur de l'hébergement et de l'accompagnement des demandeurs d'asile. C'est autour de ces deux métiers et de leur complémentarité que se structurent les fondamentaux d'Adoma en matière de prise en charge et d'accompagnement des personnes en difficulté ne pouvant accéder à un logement de droit commun. Une approche qui met l'expertise et la proximité au service de la solidarité et de tous les publics dans le besoin : jeunes en insertion, travailleurs précaires, bénéficiaires de minima sociaux, travailleurs migrants, familles monoparentales, personnes sans domicile fixe ou mal logées, réfugiés, réinstallés etc... Partenaire engagé des collectivités et des politiques publiques, Adoma invente jour après jour des solutions qui favorisent l'insertion et l'autonomie.

Contacts presse :

Assurance Maladie (CPAM de la Côte-d'Or)

Guillaume JENET, responsable communication externe
Tél. 03.80.59.37.42 – presse.cnam-cote-or@assurance-maladie.fr

Adoma

Lucie-Belle DISSIRIER, directrice des Relations Institutionnelles et de la Communication
Tél. : 06 68 18 27 42 - lucie-belle.dissirier@adoma.cdc-habitat.fr